

Compte rendu de la séance du lundi 19 décembre 2016

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Gilles DUSSART, Baptiste LAPEYRE, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN

Absents ayant donné procuration : Marie-Thérèse CHAPELLE procuration à Baptiste LAPEYRE

Absente excusée : Séverine BARBESANT

Absents : Alain MALCLES, Cathy LACAS, Joséphine ROBERT

Secrétaire de la séance : Bernard CREISSENT

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2016

Approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du projet de déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit et du principe d'adhésion au syndicat mixte numérique.

Le département de la Lozère a présenté le projet prévoyant la mise en œuvre du très haut débit. La commune de Bédouès-Cocurès est concernée par la 1ère phase de travaux en 2017.

Le département ne pouvant porter ce projet seul, il est envisagé de créer un Syndicat Mixte Numérique et de demander aux communes concernées une participation financière à hauteur de 150 € par prise.

La participation estimative pour la commune de Bédouès-Cocurès est de 68 700 € répartis de la manière suivante :

- Bédouès : 265 prises soit une participation de 39 750 € pour un coût total de 319 612€

- Cocurès : 193 prises soit une participation de 28 950€ pour un coût total de 124 145€.

Monsieur le Maire précise que la commune aura recours à un emprunt sur du long terme.

Le Conseil municipal approuve le projet avec **13 voix POUR et 1 Abstention.**

3) Adjoint technique : dossier à régulariser

Après vérification du dossier, il a été constaté que depuis 2014, des erreurs dans le paiement du traitement brut pour un adjoint technique ont été faites. Une 1ère régularisation a été faite en juin 2016 et une seconde en décembre 2016, pour un montant d'environ 150€.

Nous allons procéder à une vérification également sur le dossier du 2ème adjoint technique.

4) Convention constitutive du groupement de commandes

Considérant l'intérêt pour les communes et communautés de communes, le syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère les invite à mutualiser leurs projets respectifs de voirie et de génie civil de réseaux divers,

Considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques de se regrouper afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics et qu'il est nécessaire de fixer les modalités de fonctionnement de ce groupement par convention,

Considérant qu'il peut être confié à l'un ou plusieurs des membres du groupement la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Le conseil municipal approuve le projet de convention constitutive ci-annexé du groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers et autorise M. le Maire à signer cette convention. **Vote 12 voix POUR et 2 Absentions.**

5) Délibération pour la mise en place de l'Indemnité de l'Administration et de Technicité.

Les conseils municipaux des communes historiques de Bédouès et de Cocurès avaient déjà pris cette délibération. Suite à la fusion des 2 communes et afin que les agents puissent continuer à percevoir leur indemnité, il est demandé au conseil municipal de reprendre une délibération pour la mise en place de ce régime indemnitaire.

Vote 14 voix POUR

6) Questions diverses

- ✓ Création d'une commission des travaux : André Roux, Karine Pastre, Bernard Creissent, Serge Lapierre, Joé Loureiro, Roselyne Pradeilles, Christophe Nourry et Régis Julien constitueront cette commission.

- ✓ Tarif cantine : depuis le 1er septembre 2016, la commune de Florac Trois Rivières a augmenté de 0.10€ le prix du repas pour l'école de Bédouès. Suite à une erreur administrative de Florac, nous n'avons eu connaissance de l'augmentation qu'au mois d'octobre 2016. Monsieur le Maire demande au conseil municipal si on répercute l'augmentation aux parents à partir :
du 1er janvier 2017 : 4, voix Pour, 4 Abstentions et 6 voix Contre
ou bien au 1er septembre 2017 : 6 Voix Pour.
L'augmentation du prix des repas de la cantine de Bédouès se fera à la rentrée scolaire 2017/2018.

- ✓ Un point est fait sur les activités des employés communaux : décoration de Noël avec les lampadaires équipés, taille de la haie du cimetière.
Le conseil municipal **tient à remercier M. De Carvalho José** pour son aide concernant l'utilisation du tracteur et de l'épareuse.
Le Kubota est en réparation pour pouvoir le passer aux mines.
Karine Pastre informe que M. ASSENAT est en arrêt maladie jusqu'au 23/12/16.

- ✓ Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de démission de M. De Carvalho Kévin, celui-ci ayant maintenant une activité qui lui laisse peu de disponibilité.

- ✓ Réclamations : Monsieur le Maire précise qu'à compter du 1er janvier 2017, les réclamations faites à Bédouès seront traitées de la même manière qu'à Cocurès. Elles devront être écrites, soit par l'envoi d'un courrier, soit en venant en mairie et en inscrivant la réclamation sur le cahier ouvert à cet effet.
Si un conseiller, sous sa responsabilité, veut prendre une réclamation oralement, il devra aller la noter sur le cahier en mairie.
Toutes les réclamations seront traitées en conseil municipal.

Un point est fait sur le goûter pour Noël

Cérémonie des Vœux : elle aura lieu le **samedi 21 janvier 2017 à 17h à Cocurès.**

Séance levée à 19h45

Vu le Maire

Vu le secrétaire de séance